

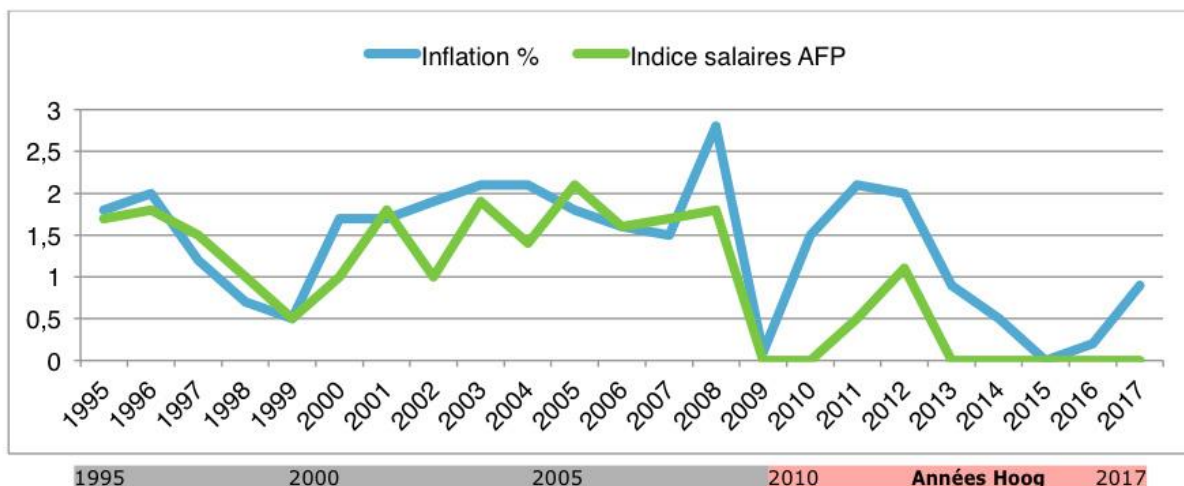
# La spirale infernale

C'était couru d'avance, et *SUD* l'avait annoncé : **après le « Grand Accord », il y aura un nouveau plan de restrictions**, et après celui-là encore un autre, tant que l'on ne sortira pas de la gestion Hoog et du nouveau modèle de financement de l'AFP mis en place en 2015 par le PDG, sous la houlette de la Commission européenne et du gouvernement français.

Tout le monde (ou presque) aura compris que la récente condamnation de l'AFP à augmenter nos salaires n'était pour la direction qu'un **prétexte** pour annoncer un nouveau tour de vis sur l'emploi et sur les conditions de travail à l'Agence. *SUD* salue le **communiqué de la Société des Journalistes**<sup>1</sup>, qui a réagi vite et bien au **communiqué menaçant de la direction**<sup>2</sup>.

Comme tout syndicat attaché à la défense des droits sociaux, *SUD* se félicite évidemment du fait qu'après désormais **cinq ans de gel des barèmes**, le TGI de Paris ait dit le 5 décembre que l'AFP devait augmenter nos salaires de base de plus de **1,4%**. Et ceci rétroactivement depuis 2013 et 2014 (en trois paliers)<sup>3</sup>.

En effet, pour les salariés statut siège, le différentiel cumulé entre l'évolution du point d'indice et l'inflation est de **-6,5% depuis 2010**, selon un calcul récemment publié par *SUD* et non démenti par la direction<sup>4</sup>. Chacun d'entre nous a **perdu au total des milliers d'euros en pouvoir d'achat** au cours des deux mandats d'Emmanuel Hoog qui, lui, refuse toujours de répondre aux questions légitimes sur l'évolution de ses revenus<sup>5</sup>.



**Une victoire finale dans le contentieux SPQN** permettra de récupérer 1,4 point sur les 6,5 de perdus. Un rattrapage chiffré à 6 M€ brut chargé et ensuite à 1,4 € par an. Visiblement trop aux yeux de la direction et du « *premier syndicat de la profession en France comme à l'AFP* », qui reconnaît que l'action en justice CGT-FO-SUD lui « *semblait aventureuse* »<sup>6</sup>.

Dans la procédure d'appel déjà annoncée par la direction, *SUD* demandera tout naturellement de confirmer le jugement du TGI en ce qui concerne la **hausse des salaires de base**. Nous demanderons aussi aux juges de nous donner raison sur le point sur lequel nous avons été déboutés en première instance : l'abandon de la **réévaluation des primes**. Les anciens s'en

<sup>1</sup> « Le contentieux "SPQN" ne doit pas être un prétexte », SDJ, 12-12-2017, Lien Intranet <http://u.afp.com/4FGt>

<sup>2</sup> « Communiqué de la direction sur le contentieux SPQN », 11-12-2017, Lien Intranet <http://u.afp.com/4FNU>

<sup>3</sup> Voir le texte du jugement : <http://u.afp.com/4Czt>

<sup>4</sup> « Les promesses non tenues de M. Hoog », SUD-AFP, 10-10-2017 - <http://u.afp.com/4zm7>

<sup>5</sup> « Lettre ouverte à Emmanuel Hoog, PDG de l'AFP », CFE-CGC/FO/SUD, 9-11-2017 - <http://u.afp.com/4VdT>

<sup>6</sup> Communiqué du SNJ-AFP, 13-12-2017 - <http://snj-afp.org/?p=302>

souviennent : la plupart des primes étaient réévaluées au 1<sup>er</sup> mars de chaque année, en fonction des hausses générales intervenues l'année précédente. Un usage que la direction a abandonné, *illégalement* selon nous.

## NAO 2017 : ni hausse générale, ni primes et promotions

« *Les caisses sont vides* » : c'est ce que la direction a souligné bien *avant* le jugement SPQN, notamment à l'ouverture de la Négociation annuelle obligatoire (NAO). Le 14 décembre, elle l'a confirmé : en 2017, il n'y a rien, et l'enveloppe annuelle de primes et promotions, prévue dans le Grand Accord, sera de zéro euros.

Cette dernière réunion NAO 2017 s'est donc soldée par un **constat d'échec**. Elle a également donné lieu à un échange vif entre *SUD* et la direction, au cours duquel le DRH a implicitement confirmé notre analyse de la situation :

- **Augmentation des « charges de personnel » de 20,4% depuis 2007** : ce pourcentage (en moyenne +2,04% par an) correspond à ce qui était **programmé par l'Etat et la direction** dans les **COM** (Contrats d'objectifs et de moyens), en tenant compte du fait que **le personnel est le principal capital de l'Agence**. Rien à voir avec des acquis sociaux excessifs, intenable, voire des revendications syndicales irresponsables.
- Ce pourcentage est celui de la progression des **coûts salariaux mondiaux** : pour les salariés locaux et régionaux ils augmentent nettement plus vite que pour les statut siège (pour lesquels l'évolution se situe désormais **en dessous de +1%**).
- Les chiffres de la direction incluent aussi les **indemnités de départ à la retraite**, dont le volume est important en raison de la pyramide des âges, mais qui ne devraient pas servir d'argument pour justifier le démantèlement des acquis sociaux des salariés en activité.
- Ils intègrent le **coût des régularisations sociales**. Ce qui signifie que nous ne bénéficions pas de hausses salariales car **c'est nous qui payons la réparation des erreurs de la direction**, en France comme à l'international (régularisation des congés payés en 2011, redressements Urssaf, paie des expatriés, rappels fiscaux dans de nombreux pays).

## Gel des salaires ad vitam aeternam !

Dès l'été dernier, la direction avait annoncé qu'elle allait devoir accélérer la régularisation des situations illégales sur l'international. Elle entend également renforcer la politique des « redéploiements », c'est-à-dire du remplacement de postes statut siège par des postes locaux, donc de **suppressions de postes** en France et de **délocalisations**.

Alors qu'avec l'aide des signataires du Grand Accord, la direction a **ajouté au recul du pouvoir d'achat la suppression de jours de repos et de nombreux autres acquis sociaux**, elle annonce un **nouveau tour de vis** sur les conditions d'exercice de nos métiers. Le tout, alors qu'elle est **dans l'incapacité à indiquer ne serait-ce que le début d'une sortie du tunnel**.

**Cette stratégie mène l'Agence droit dans le mur. Il faut s'y opposer et se battre pour d'autres solutions** (voir la plateforme des **listes SOS-AFP** soutenues par *SUD* lors de l'élection 2017 des représentants du personnel au Conseil d'administration)<sup>7</sup>.

Dans cette perspective, les procédures juridiques menées par *SUD* (sur les salaires ou le forfait jours des journalistes) sont dans l'intérêt général, car elles visent à défendre les acquis sociaux arrachés au cours des dernières décennies et à aider l'AFP à sortir de situations illégales qui ne font qu'accroître la « dette sociale ».

**L'AFP doit pouvoir bénéficier de moyens matériels et humains lui permettant de remplir sa mission d'intérêt général.**

**N'acceptons pas la spirale infernale sans fin. Résistons !**

Paris, le 19 décembre 2017

**SUD-AFP (Solidaires-Unitaires-Démocratiques)**



<sup>7</sup> <http://www.sud-afp.org/spip.php?article472>